|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.1** | **Document C18/89-F** |
| **3 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Note de Secrétaire général | |
| contribution des états-unis d'amérique | |
| contribution du conseil de l'UIT au Forum politique de haut niveau  pour le développement durable (HLPF) | |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par les **Etats-Unis d'Amérique**.

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

Contribution des Etats-Unis d'Amérique

contribution du conseil de l'UIT au Forum politique de haut niveau   
pour le développement durable (HLPF)

Les commissions techniques de l'ECOSOC et d'autres organisations et forums internationaux sont invités à présenter des contributions de fond au HLPF de 2018 et à présenter l'apport de l'organisation internationale au Programme 2030 en général et en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux cibles respectives qui relèvent particulièrement du mandat de l'organe intergouvernemental.

L'Assemblée générale a défini plus précisément le thème du HLPF de 2018: "Vers des sociétés durables et résilientes". Les 17 ODD seront examinés à la lumière de ce thème. De plus, les ODD suivants seront examinés parallèlement à l'ODD 17: 6, 7, 11, 12, et 15.

Le modèle suivant, qui s'inspire du rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/684), pourrait être pris en considération pour l'élaboration de contributions.

Les contributions peuvent être envoyées jusqu'au **27 avril 2018** au plus tard à l'adresse suivante du Secrétariat: [wang24@un.org](mailto:wang24@un.org).

INTRODUCTION GÉNÉRALE

|  |
| --- |
| L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'Union attribue sur le plan international des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, élabore des normes techniques qui garantissent la parfaite interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des technologies, et s'efforce d'améliorer l'accès aux TIC pour les communautés mal desservies dans le monde. L'UIT a pris l'engagement de connecter tous les habitants de la planète, quel que soit l'endroit où ils vivent et quels que soient leurs moyens. Par son travail, elle protège et appuie le droit – fondamental – de chacun à communiquer.  Les **Objectifs de développement durable (ODD)** et les cibles qui leur sont associées vont stimuler les initiatives pour les 15 prochaines années dans des domaines d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète. Comme le reconnaît le Programme de développement durable à l'horizon 2030, "l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, tout comme l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie".  L'utilisation accrue de l'Internet peut réduire la pauvreté et créer des emplois par une efficacité et une transparence améliorées ainsi que des applications et des services comme la cyberagriculture et la finance numérique. Elle peut aussi contribuer à mettre un terme à la faim et à observer et atténuer le changement climatique ainsi qu'à assurer la durabilité de nos ressources naturelles. Les TIC jouent un rôle de premier plan en tant que catalyseurs des trois piliers du développement durable (croissance économique, intégration sociale et protection de l'environnement). Il convient donc de tirer pleinement profit du potentiel de développement des TIC en tant qu'outils transversaux pour réaliser les ODD.  Une présentation approfondie du rôle des TIC et de la contribution de l'UIT à la réalisation des Objectifs qui seront examinés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Objectifs 6, 7, 11, 12, 15 et 17) figure à l'Annexe 1. |

Modèle de soumission

# A) EVALUATION DE LA SITUATION CONCERNANT LE PRINCIPE "FAIRE EN SORTE QUE PERSONNE NE SOIT LAISSÉ DE CÔTÉ" AU NIVEAU MONDIAL

"Faire en sorte que personne ne soit laissé de côté" a une signification particulière dans le domaine des télécommunications – à savoir *l'accès universel et le service universel (UAS)* et le fait que personne ne doit rester sans connexion.

L'accès à des réseaux de télécommunication/TIC financièrement abordables, fiables et sûrs ainsi qu'au large bande et aux services et applications connexes permet de faciliter le développement socio-économique et culturel et de mettre en oeuvre l'inclusion numérique par ces moyens.

Conformément à sa mission, l'UIT mesure annuellement l'évolution de la fracture numérique, y compris de la fracture numérique entre hommes et femmes (voir ci-dessous) pour évaluer et déterminer quelles sont les personnes qui ont accès aux réseaux de TIC et de télécommunication, et à quels endroits.

Les données les plus récentes de l'UIT sur le développement des TIC font état de progrès continus de la connectivité et de l'utilisation des TIC. On observe une croissance soutenue de la disponibilité des communications depuis une décennie, sous l'impulsion de la croissance de la téléphonie cellulaire mobile et, plus récemment du large bande mobile. Le développement de l'infrastructure large bande fixe et mobile a stimulé l'accès à l'Internet et son utilisation. Les réseaux cellulaires mobiles deviennent de plus en plus omniprésents et sont désormais prédominants dans la fourniture de services de télécommunication de base.

Le nombre d'abonnements à la téléphonie cellulaire mobile dans le monde dépasse actuellement le nombre d'habitants, même si nombre d'individus, en particulier dans les pays en développement, n'utilisent toujours pas de téléphone mobile.

Le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe a continué de baisser, se situant désormais à moins d'un milliard dans le monde. Il est particulièrement faible dans les pays les moins avancés (PMA).

Les services large bande mobiles ont connu une croissance rapide. Le nombre d'abonnements au large bande mobile dans le monde dépasse actuellement 50 pour 100 habitants, permettant un accès amélioré à l'Internet et aux services en ligne. Le lancement de nouvelles technologies mobiles accélère cette tendance, la technologie LTE ou des fonctionnalités plus évoluées étant aujourd'hui disponibles pour la plupart des utilisateurs mobiles.

La croissance des abonnements au large bande fixe dans le monde a été plus lente, même si ce nombre dépasse actuellement de peu celui des abonnements au téléphone fixe.

Il existe une fracture numérique marquée entre pays et régions et entre pays développés et pays en développement, notamment les PMA. Il existe deux fois plus d'abonnements au large bande mobile pour 100 habitants dans les pays développés que dans les pays en développement, tandis que l'écart entre les pays en développement les plus connectés et les PMA s'est creusé au cours de ces dernières années. Les taux d'abonnement au large bande mobile sont beaucoup plus élevés en Europe et dans la région des Amériques que dans les autres régions, et ils y sont trois fois plus élevés qu'en Afrique. Les abonnés des pays développés tendent aussi à bénéficier d'une plus grande largeur de bande que ceux des pays en développement. Ces fractures sont manifestes concernant l'utilisation de l'Internet et la connectivité.

A l'échelle mondiale, plus de la moitié des ménages ont désormais accès à l'Internet, bien que le taux de croissance semble être passé sous la barre des 5% par an. Les ménages des pays développés sont presque deux fois plus susceptibles d'être en ligne que ceux des pays en développement et plus de cinq fois plus que ceux situés dans des PMA. Il existe des différences similaires entre les taux d'accès des utilisateurs individuels. Les personnes se trouvant en Europe sont plus de trois fois plus susceptibles d'accéder régulièrement à l'Internet que celles se trouvant en Afrique et sont susceptibles de bénéficier de vitesses d'accès plus élevées.

Il existe un écart numérique sensible entre hommes et femmes. Selon des données compilées par l'UIT, cette fracture numérique entre hommes et femmes est relativement faible dans les pays développés, plus marquée dans les pays en développement et considérable dans les PMA, où seule une femme sur sept utilise l'Internet, contre un homme sur cinq. En Afrique, cet écart semble s'être considérablement accru depuis cinq ans.

Les jeunes sont plus susceptibles d'être en ligne que leurs aînés. La proportion d'individus entre 15 et 24 ans qui sont en ligne est estimée à plus de 70% dans le monde, contre seulement 48% de la population dans son ensemble. Les personnes âgées sont les moins susceptibles d'être connectées.

La largeur de bande de l'Internet dans le monde s'est accrue de 32% entre 2015 et 2016. L'Afrique a connu une augmentation de 72% pendant cette période, la plus élevée de toutes les régions.

Des stratégies propres à garantir que tous les individus, où qu'ils se trouvent, aient accès à la meilleure infrastructure et aux meilleurs services possibles sont une priorité politique essentielle qui contribuera aussi à la réalisation des ODD. La réglementation a un rôle primordial à jouer pour aider au développement des marchés actuels, qui évoluent rapidement, tout en préparant les marchés futurs à des services numériques novateurs, équilibrés et inclusifs. Une réglementation plus inclusive, incitative et collaborative non seulement bénéficiera aux consommateurs et aux entreprises, mais sera aussi un catalyseur de l'avenir numérique pour les milliards d'individus qui ne sont toujours pas connectés.

# B) IDENTIFICATION D'INSUFFISANCES, DE DOMAINES NÉCESSITANT UNE INTERVENTION URGENTE, DE RISQUES ET DE DIFFICULTÉS

*Accès aux technologies de l'information et de la communication et leur utilisation*

Le nombre d'abonnements au large bande fixe dans le monde a augmenté de 9% par an au cours des cinq dernières années et on décompte 330 millions de nouveaux abonnements au large bande fixe. Une croissance plus élevée sera nécessaire pour réduire la fracture entre les pays développés et les pays en développement: on compte 31 abonnements au large bande fixe pour 100 habitants dans les pays développés contre 9 dans les pays en développement. La pénétration du large bande fixe reste très limitée dans les PMA, avec seulement 1 abonnement pour 100 habitants.

Les abonnements au large bande mobile ont augmenté de plus de 20% par an au cours de cinq dernières années et devraient atteindre 4,3 milliards dans le monde d'ici à fin 2017. Malgré les taux de croissance élevés dans les pays en développement et les PMA, il existe deux fois plus d'abonnements au large bande mobile pour 100 habitants dans les pays développés que dans les pays en développement et quatre fois plus dans les pays développés que dans les PMA.

Dans les pays développés, la proportion de ménages disposant d'un accès à l'Internet dans leur foyer est deux fois plus élevée que dans les pays en développement. Seuls 15% des ménages dans les PMA ont accès à l'Internet à la maison. Dans ces pays, beaucoup d'internautes accèdent à l'Internet au travail, à l'école ou à l'université ou dans d'autres lieux publics connectés extérieurs à leur domicile.

*Fracture rurale*

Les écarts numériques s'observent aussi au sein des pays, par exemple entre les zones urbaines et les zones rurales. Il existe encore des régions rurales dans certains pays en développement qui ne bénéficient pas d'une couverture adéquate par un réseau filaire ou cellulaire mobile et qui n'ont donc qu'un accès limité ou inexistant à l'Internet. Les revenus faibles qui prévalent dans les zones rurales de certains pays sont aussi susceptibles d'amoindrir la pénétration et l'utilisation des TIC. La question de la rentabilité se pose pour la couverture de zones rurales où trop souvent la topographie et la démographie ne permettent pas la viabilité économique.

Le passage des services mobiles de la 2G à la 3G dans certains pays, tout comme le passage de la 3G aux services LTE ou LTE-Advanced dans d'autres pays donne la possibilité aux décideurs de bousculer le marché du mobile. Les obligations de service liées aux nouvelles licences se sont montrées efficaces pour étendre la couverture des réseaux 3G et LTE aux zones rurales, en particulier dans les pays où les forces du marché à elles seules n'avaient pas permis d'atteindre la couverture large bande mobile universelle.

Des technologies nouvelles et des méthodes novatrices pour couvrir les zones rurales apparaîtront, il faut l'espérer, au cours des prochaines années et joueront un rôle essentiel pour ouvrir de nouvelles possibilités aux personnes vivant dans des zones rurales et peu densément peuplées. Des progrès techniques récents et des solutions dans le cadre des communications par satellite et en haute altitude, comme les satellites à haut débit (HTS), les grandes constellations de satellites non géostationnaires (non OSG), les systèmes de stations placées sur des plates-formes à haute altitude (HAPS) et les réseaux de satellites en orbite terrestre basse commencent à offrir des capacités large bande dans le monde entier, assurant une connectivité fiable dans les endroits les plus difficiles d'accès de la planète. Leur couverture ubiquitaire, leur fiabilité, leur mobilité et leur flexibilité élevées font des technologies spatiales et des technologies dans la haute atmosphère des solutions essentielles pour étendre la portée de l'Internet mondial à des zones retirées, peu peuplées et rurales.

*Jeunesse*

Dans 104 pays, plus de 80% de la population jeune est en ligne. Dans les pays développés, 94% des jeunes âgé de 15 à 24 ans utilisent l'Internet, contre 67% dans les pays en développement et seulement 30% dans les pays les moins avancés (PMA). Sur les 830 millions de jeunes qui sont en ligne, 320 millions (39%) se trouvent en Chine et en Inde. Presque 9 jeunes sur 10 qui n'utilisent pas l'Internet vivent en Afrique ou en Asie-Pacifique. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui utilisent l'Internet (71%) est nettement plus élevée que la proportion de la population totale qui l'utilise (48%). Les jeunes représentent presque un quart du nombre total d'individus qui utilisent l'Internet dans le monde. Dans les PMA, 35% des individus qui utilisent l'Internet sont des jeunes entre 15 et 24 ans, contre 13% dans les pays développés et 23% dans le monde.

*La fracture entre hommes et femmes*

A l'échelle de la planète, la proportion de femmes qui utilisent l'Internet est 12% plus faible que celle des hommes. Alors que l'écart entre hommes et femmes s'est réduit dans la plupart des régions depuis 2013, il s'est creusé en Afrique. Sur ce continent, la proportion de femmes utilisant l'Internet est 25% plus basse que celle des hommes. Dans les PMA, seule une femme sur sept utilise l'Internet, contre un homme sur cinq.

Il existe un lien étroit entre la parité entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur et la parité dans l'utilisation de l'Internet. La seule région où le pourcentage de femmes internautes est plus élevé que celui des hommes est celle des Amériques, où les pays se classent aussi très bien en matière de parité dans l'enseignement supérieur.

*Accessibilité financière des TIC*

Le prix du large bande mobile en pourcentage du RNB par habitant a diminué de moitié entre 2013 et 2016 dans le monde. La baisse la plus marquée a eu lieu dans les PMA, où les prix ont chuté de 32,4 à 14,1% du RNB par habitant. Les services large bande mobiles sont plus accessible financièrement que les services large bande fixes dans la plupart des pays en développement. Toutefois, le prix du large bande mobile représente plus de 5% du RNB par habitant dans la plupart des PMA et reste donc inabordable pour la grande majorité de la population. Dans les PMA, en moyenne, un abonnement au large bande fixe d'entrée de gamme est 2,6 fois plus coûteux qu'un abonnement au large bande mobile d'entrée de gamme.

*Large bande fixe à haut débit*

Malgré l'augmentation dans le monde entier du nombre d'abonnements au large bande fixe à haut débit, les connexions à haut débit restent insuffisantes dans les pays en développement, avec un taux de pénétration de 6% (1,6% si l'on exclut la Chine) contre 24% dans les pays développés. L'essentiel de l'augmentation dans les pays en développement est à mettre au compte de la Chine qui représente 80% de la totalité des abonnements au large bande fixe à 10 Mbit/s ou plus dans les pays en développement.

Les pays en développement et les PMA déploient l'infrastructure à fibre directement, sans passer par le câble et le DSL. Toutefois, la proportion d'abonnements large bande par fibre pour 100 habitants dans les pays développés est deux fois plus élevée que dans les pays en développement et dix fois plus élevée que dans les PMA. La part de la fibre dans le total des abonnements au large bande fixe est la plus élevée dans la CEI et en Asie-Pacifique.

*Cybersécurité*

Les TIC étant de plus en plus la base d'une vaste palette d'activités humaines, les sociétés contemporaines sont de plus en plus dépendantes de ces technologies dans leur fonctionnement quotidien et dans la gestion des infrastructures critiques. Toutefois, ceci entraîne des risques auxquels il faut faire face à tous les niveaux – national, régional et international en collaboration avec toutes les parties prenantes.

En l'absence de confiance et de sécurité dans l'utilisation des TIC, le manque de confiance peut entraver l'adoption des TIC et réduire leur incidence positive sur le processus de développement des pays.

Ceci est particulièrement important pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables, notamment les enfants, dans la mesure où un internaute sur trois a moins de 18 ans. En tant que coordonnateur unique de la grande orientation C5 du SMSI (établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC), l'UIT accomplit un effort mondial essentiel de protection des enfants, y compris par l'Initiative multi-parties prenantes relative à la protection en ligne des enfants (COP). Ce partenariat réunit des partenaires de tous les secteurs de la communauté mondiale pour créer une expérience en ligne sûre et participative pour les enfants du monde entier.

# C) ENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET LA PROMOTION DE LA PROSPÉRITÉ

La croissance de l'Internet et des technologies à large bande met en évidence le lien entre les TIC, la croissance économique et les possibilités sociales et souligne l'importance accrue de l'accès universel aux TIC pour réaliser les ODD.

Actuellement, plus de 80 pays incluent le large bande dans leur définition du service universel ou de l'accès universel, bien qu'il existe des différences régionales. Pour assurer l'accès et le service universels, il faut des solutions de partenariat et d'investissement novatrices permettant de connecter les abonnés dans des zones éloignées et peu peuplées où il est peu probable que les modèles commerciaux soient opérants.

L'accès à un prix abordable et la disponibilité de services de communication exigent une interaction entre le secteur public et le secteur privé à de multiples niveaux. Une collaboration intersectorielle axée sur des mesures d'offre et de demande est essentielle pour faciliter cette interaction. Selon des données de l'UIT, près de 85% des Etats Membres de l'UIT ont une forme de politique et de règlementation en matière d'accès et de service universels, soit par des cadres règlementaires et politiques traditionnels en matière de télécommunications/TIC, soit par des plans large bande nationaux, soit par des droits juridiques pour les citoyens

Les décideurs et les régulateurs devraient continuer de collaborer pour assurer aux individus l'accès aux technologies, leur fournir les compétences numériques nécessaires et instaurer la confiance dans l'utilisation des TIC. Ainsi, il est essentiel qu'ils disposent des outils appropriés pour une collaboration intersectorielle efficace qui à son tour inclura et autonomisera les individus par le biais des TIC. Une nouvelle méthode réglementaire ouverte, axée sur la collaboration, incitative et intersectorielle peut accélérer la transformation numérique et ouvrir de nouvelles possibilités sociales et commerciales. Dans un paysage technologique en pleine évolution, riche de techniques, difficultés, possibilités et acteurs nouveaux, une réglementation axée sur la collaboration peut engendrer des marchés des TIC équilibrés, novateurs et dynamiques dans l'intérêt de tous.

Par ailleurs, beaucoup moins de femmes que d'hommes étudient les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) ou occupent des emplois nécessitant des compétences dans le domaine des TIC comme ceux d'informaticien, d'ingénieur en informatique ou de développeur de logiciels, de sites web et d'applications mobiles. Etant donné la pénurie de personnes ayant des compétences STEM dans le monde, il existe des postes vacants qui pourraient être pourvus par des femmes qualifiées, mais les jeunes femmes et les jeunes filles sont souvent dissuadées de travailler dans ces domaines. De plus, étant donné l'importance des TIC dans notre vie quotidienne, il est nécessaire que les TIC soient développées par des femmes et des hommes pour répondre aux difficultés quotidiennes de tous.

Les jeunes et les enfants ayant accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sont nés avec le numérique; ils ont adopté les TIC très tôt dans leur vie et sont mieux placés que leurs parents pour exploiter le potentiel des technologies numériques de manière innovante et imaginative. Les jeunes ne peuvent tirer parti du pouvoir de transformation des TIC que s'ils sont accès aux services faisant appel aux TIC et ont de vastes compétences dans le domaine du numérique. Les TIC peuvent contribuer à améliorer l'éducation, à réduire le chômage des jeunes et à promouvoir le développement socio-économique.

L'importance de l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées est reconnue par l'Article 9 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) et l'Article 18 de l'Engagement de Tunis, conclu lors du Sommet mondial de la société de l'information (2005), qui vise à "promouvoir un accès universel, ubiquitaire, équitable et abordable aux TIC, y compris aux technologies conçues pour être universelles et aux technologies de facilitation, au bénéfice de tous, et en particulier des personnes handicapées, de manière à mieux en repartir les avantages entre les sociétés et à l'intérieur des sociétés". Les pays qui ont adopté des politiques d'accessibilité aux TIC et qui exigent des TIC accessibles dans leurs appels d'offres ont enregistré les progrès les plus marquants en matière de disponibilité de TIC accessibles pour les personnes handicapées, de façon que ces personnes puissent vivre de manière indépendante et participer pleinement à tous les aspects de la vie.

Soutenir les Etats Membres dans leur prise en compte des besoins particuliers des populations autochtones pour qu'elles bénéficient d'un accès équitable aux TIC, puissent les utiliser et disposent des connaissances nécessaires, tout en préservant leur patrimoine, notamment culturel, contribue à participer à leur développement économique et social et à promouvoir, préserver et protéger leur développement culturel.

Le renforcement des capacités consiste aussi à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement de s'adapter à un secteur des TIC et des télécommunications en pleine évolution. Développer les connaissances dans le domaine des télécommunications, des TIC et des outils numériques permet aux individus d'avoir accès à l'information, à des idées et à des connaissances et à y contribuer pour créer une société de l'information inclusive et durable.

# D) QUESTIONS NOUVELLES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET LA RÉALISATION DE LA PROSPÉRITÉ

Les TIC évoluées, comme l'Internet des objets (IoT), l'analyse des mégadonnées, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle (IA) contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Des applications prometteuses existent dans des domaines comme l'industrie manufacturière, l'agriculture de précision, l'administration publique, l'éducation, les soins de santé, les villes intelligentes et le transport intelligent. Ces technologies transformeront fondamentalement le secteur privé, le secteur public et la société au cours des prochaines décennies. Pour tirer parti des avantages qu'elles apporteront, les pays devront mettre en place des conditions propices au déploiement d'infrastructures de réseaux et de services de prochaine génération et adopter des politiques propres à favoriser les expériences et l'innovation, tout en atténuant les risques potentiels pour la sécurité des informations, le respect de la vie privée et l'emploi.

L'Internet des objets (IoT) permettra d'étendre considérablement le champ du numérique. Outre les personnes, les organisations et les ressources de l'information, il permettra de connecter des objets capables de détecter, de traiter et de communiquer des informations numériques. Cette infrastructure ubiquitaire générera un grand volume de données, qui pourront être utilisées pour réaliser des gains d'efficacité en matière de production et de distribution de biens et de services ainsi que pour améliorer les conditions de vie grâce à des solutions innovantes.

L'analyse des mégadonnées permettra d'extraire des connaissances utiles des flux d'informations numériques. Ainsi, nous serons capables de mieux décrire, comprendre et prévoir les évolutions des TIC et de prendre de meilleures décisions concernant la gestion et les politiques générales. L'interprétation d'informations toujours plus nombreuses nécessite des professionnels ayant les compétences voulues en matière d'analyse, de calcul et de méthodes, ainsi qu'une infrastructure TIC de grande capacité.

Des architectures comme l'informatique en nuage permettront certainement de réduire les obstacles à la mise en place de ressources informatiques modulables. Grâce à elles, des services de traitement informatique souples et à la demande fournis sur l'Internet font déjà leur apparition, d'où une baisse des coûts fixes liés à l'infrastructure TIC profitant aux petites et moyennes organisations. Afin d'exploiter toutes les possibilités qu'offrent ces architectures, il faudra disposer d'une connectivité large bande fixe et mobile fiable. L'intelligence artificielle aidera les hommes à prendre de meilleures décisions. Dans cette optique, chaque algorithme doit être soigneusement adapté aux données existantes et aux objectifs recherchés. Il est donc nécessaire de disposer d'importantes compétences spécialisées en matière d'apprentissage automatique ("machine learning") et de grands ensembles de données pour perfectionner les algorithmes.

*Services financiers numériques*

Au cours de ces dernières années, les TIC ont été déterminantes pour mettre au point des produits financiers numériques nouveaux et plus abordables économiquement qui répondent mieux aux besoins des personnes n'ayant actuellement pas accès aux services bancaires, tout particulièrement dans les zones rurales et reculées. Il reste des difficultés considérables pour tirer parti rapidement et efficacement des TIC pour assurer une pleine inclusion financière. Le potentiel des transactions financières sur mobile n'a pas encore été pleinement réalisé. Deux milliards de personnes dans les pays en développement n'ont toujours pas accès à d'autres solutions viables que les transactions en numéraire et les services financiers informels, alors que 1,6 milliard d'entre elles ont accès à un téléphone mobile. Toutefois, le secteur a éprouvé des difficultés à développer les services destinés aux personnes non bancarisées, principalement en raison de l'existence de cadres réglementaires dépassés. Diverses mesures réglementaires peuvent être envisagées au niveau national pour tirer parti du potentiel de plates-formes bifaces afin d'assurer l'inclusion numérique. De plus, l'harmonisation des exigences juridiques et réglementaires pour les services financiers numériques au niveau régional ou sous régional peut avoir un effet multiplicateur sur l'innovation et l'investissement sur les marchés nationaux.

# E) DOMAINES DANS LESQUELS UNE ORIENTATION POLITIQUE DU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU EST ATTENDUE

**(Note: Le GTC a décidé que l'UIT ne devait pas soumettre de texte au titre de ce point pour ce qui est de la contribution de 2017)**

# F) RECOMMANDATIONS POLITIQUES SUR LES MOYENS D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DANS LE DOMAINE DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Pour tirer parti des TIC évoluées, il est indispensable de disposer d'infrastructures, de services et de compétences appropriés. Les réseaux devront prendre en charge diverses demandes émanant des applications et des utilisateurs en ce qui concerne la qualité de service, tout en fournissant une connectivité robuste et ubiquitaire. A cette fin, il sera nécessaire de déployer des plates‑formes IoT sans fil, de recourir à la virtualisation des réseaux et d'améliorer la connectivité par fibre optique. Il faudra en outre renforcer les compétences des utilisateurs dans le domaine des TIC évoluées. Les TIC évoluées suscitent de grandes inquiétudes concernant les écarts qui pourraient apparaître avec les services numériques de prochaine génération. Les opérateurs et les utilisateurs des réseaux devront adapter leurs modèles de fonctionnement pour tirer parti des possibilités qu'offre la transformation numérique. Il incombe aux décideurs et aux régulateurs de mettre en place les conditions propres à faciliter les expérimentations et l'innovation dans le domaine de l'entreprenariat. Les politiques devront également permettre de surmonter les problèmes associés à la sécurité de l'information, à la protection de la vie privée, à l'emploi et aux inégalités de revenus. Il est essentiel de mesurer de façon fiable et cohérente le déploiement et l'utilisation des TIC évoluées. Pour tirer pleinement parti des avantages que ces technologies peuvent présenter, il faut disposer d'indicateurs de mesure fiables et cohérents, plus complets que les données existantes. Pour ce faire, les différentes parties prenantes devront collaborer et il faudra trouver de nouvelles méthodes pour recueillir les informations directement au niveau des infrastructures et des applications numériques.

Les politiques et la réglementation dans le monde numérique évoluent en permanence, ce qui ouvre la voie à l'innovation technologique, crée des débouchés commerciaux et assure la sécurité des consommateurs. Tandis que les marchés deviennent de plus en plus complexes et que leur interaction avec la réglementation est des plus en plus ouverte, les régulateurs et les décideurs doivent continuer de prendre les devants, de faire preuve d'initiative, de renforcer leurs compétences et de toucher de nouveaux acteurs. La réglementation doit avoir pour but principal d'étendre les avantages de l'innovation et de la croissance économique au plus grand nombre de citoyens. Bien qu'aucun modèle réglementaire ne soit parfait, l'impératif est d'intégrer la réglementation des TIC à d'autres secteurs par une méthode réglementaire axée sur la collaboration. Faute de quoi, le milliard de personnes qui doivent encore être connectées devront encore attendre.

|  |
| --- |
| Colloque mondial des régulateurs 2017 (GSR-17), lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives aux mesures d'incitation politiques et réglementaires propres à assurer un accès financièrement abordable aux services numériques  Le riche potentiel de transformation de l'économie numérique est à notre portée. Le monde numérique offre de nombreuses possibilités dans des secteurs variés comme l'agriculture, la santé, l'éducation, les services financiers, l'intelligence artificielle et la gouvernance publique. Les services numériques peuvent permettre la croissance économique et le développement à tous les niveaux.  Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs de 2017, reconnaissons qu'il n'existe pas de schéma unique et exhaustif des bonnes pratiques mais conviennent que les expériences des pays peuvent être instructives et nous guider vers une réglementation de haute qualité. Dans un écosystème numérique de plus en plus complexe et dynamique, il est essentiel d'approuver des principes communs et de présenter des règles claires et simples.  Les gouvernements et les régulateurs devraient étudier davantage la question de l'accessibilité économique et de l'utilisation des services numériques en soutenant des politiques et des mesures réglementaires visant à:  • Prendre des mesures d'incitation réglementaires et politiques en faveur de l'investissement dans les réseaux large bande à haut débit et de grande capacité.  • Encourager la concurrence entre les acteurs des TIC et d'autres secteurs, favorisant ainsi l'innovation et la réduction du prix des services numériques.  • Encourager les co-investissements, la colocalisation et l'utilisation en partage des infrastructures, s'il y a lieu, notamment dans le cadre du partage actif des infrastructures, des arrangements d'itinérance nationaux et du partage avec d'autres services publics pour réduire les coûts et les prix pour le consommateur.  De plus, nous réaffirmons qu'une méthode de réglementation ouverte et fondée sur la collaboration peut beaucoup contribuer à répondre à la question de l'accessibilité économique des services numériques. Les régulateurs de tous les secteurs où des services numériques sont désormais disponibles doivent collaborer activement, en particulier pour:  • S'ouvrir à des régulateurs d'autres secteurs pour mettre en place des mécanismes concrets de coopération officielle ou non officielle.  • Encourager la mise au point de services transversaux comme le commerce électronique, la finance électronique et la cybergouvernance.  • Coopérer avec des établissements universitaires pour étudier et anticiper les difficultés réglementaires et concevoir des politiques permettant de tirer parti de l'essor des nouvelles technologies dans l'économie et la société numériques.  • Mettre en place des mesures novatrices et originales pour stimuler l'adoption de services et la création d'applis adaptées aux conditions locales et la préservation du patrimoine local.  • Soutenir les compétences numériques pour tous, car elles sont essentielles à une large adoption et à une utilisation efficace des services et applis numériques.  Soutenir largement les avantages des nouvelles technologies dans l'économie et la société numériques. |

ANNEXE 1

ANALYSE APPROFONDIE DU RÔLE DES TIC ET DES CONTRIBUTIONS DE L'UIT   
AUX OBJECTIFS 6, 7, 11, 12, 15 ET 17 DEVANT ÊTRE EXAMINÉS   
PAR LE HLPF 2017 ([CARTOGRAPHIE ODD DES PLANS   
STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE L'UIT](https://www.itu.int/net4/CRM/SDG/#/home/home-page))

|  |
| --- |
| Objectif 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable  Les TIC sont particulièrement importantes en matière de gestion intelligente de l'eau: elles facilitent la mesure et l'évaluation des ressources et des interventions nécessaires et permettent aux spécialistes locaux de garantir un développement équitable et durable des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (en anglais, services "WASH"). Comme le coût des TIC continue de chuter, les gouvernements seront en mesure de mieux intégrer les TIC dans les cadres de suivi et d'évaluation pour optimiser le fonctionnement et améliorer la qualité du service.  L'UIT contribue aux cibles 6.1, 6.4, 6.5, 6.6 de l'ODD 6:  L'UIT s'emploie à atteindre les cibles 6.1, 6.4 et 6.5 par l'intermédiaire des travaux menés par les commissions d'études sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et à étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris la gestion et le contrôle des approvisionnements en eau potable et des pompes à eau, entre autres. Ceci est particulièrement important pour les pays en développement.  L'UIT contribue à la réalisation de la cible 6.4, reconnaissant la nécessité de mettre au point des systèmes intelligents de gestion de l'eau en tenant compte des points de vue des ministères chargés de l'irrigation, de l'agriculture, de l'environnement et des communications ainsi que du secteur des TIC et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Un certain nombre de textes dans ce domaine ont été élaborés. L'UIT contribue aussi à la cible 6.4 des ODD en étudiant la gestion intelligente de l'eau dans le contexte de l'IoT et des villes intelligentes.  Les systèmes de radiocommunication, rendus possibles par les activités de l'UIT, sont fondamentaux pour la réalisation de la cible 6.6, pour surveiller le cycle de l'eau et les nappes phréatiques et pour contribuer à suivre, protéger et restaurer de façon efficace les ressources aquatiques et les écosystèmes associés.  Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable  Les TIC et l'efficacité énergétique peuvent être reliés de deux façons: "rendre les TIC plus écologiques" et "utiliser les TIC pour améliorer le bilan écologique". Dans le premier cas, les TIC sont transformées et développées pour être plus écologiques et pour réduire leur empreinte carbone. Dans le deuxième cas, des solutions rendues possibles par les TIC (par exemple réseaux électriques intelligents, bâtiments intelligents, logistique et procédés industriels intelligents) contribuent à transformer le monde pour un avenir plus durable et plus efficace en matière d'énergie. Ces technologies et procédés écologiques présentent le potentiel de jouer un rôle considérable dans la réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.  L'UIT contribue à la réalisation des cibles 7.1, 7.2, 7.3, 7.a et 7.b de l'ODD 7:  L'UIT s'emploie à atteindre les cibles 7.1, 7.2 et 7.3 par l'intermédiaire des travaux menés par la commission d'études sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et à étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris les dispositifs mobiles, qui peuvent contribuer à économiser de l'électricité, à mesurer les effets de la pollution de l'environnement, à résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales, etc. L'UIT s'emploie à atteindre la cible 7.b en aidant les pays à développer et mettre sur pied des télécentres écologiques qui permettront aux PMA, aux PEID et aux PDSL d'être connectés.  L'UIT est responsable d'études se rapportant aux méthodologies d'évaluation de l'incidence des TIC sur l'environnement, avec la publication de lignes directrices relatives à une utilisation écologique des TIC, à la recherche de solutions aux problèmes liés aux déchets électroniques et à l'efficacité énergétique des systèmes d'alimentation électrique. Pour la cible 7.a, un certain nombre de Recommandations portent sur l'efficacité énergétique des réseaux et des centres de traitement de données écologiques et sur l'efficacité énergétique des solutions d'adaptateur de puissance universel. L'UIT a recueilli des informations et des principes qui seraient utiles pour élaborer des Recommandations dans le domaine des réseaux électriques intelligents de la perspective des télécommunications/TIC (cibles 7.a et 17.6).  L'UIT a contribué à la cible 7.a en élaborant plusieurs Recommandations sur les systèmes de gestion de l'énergie domestique et un cadre sur les économies d'énergie pour les réseaux futurs, sur les exigences, scénarios et l'architecture fonctionnelle pour le service de gestion de l'énergie côté utilisateur et sur les exigences et l'architecture du système de gestion de l'énergie domestique et des services de réseau domestique.  Les systèmes radioélectriques comme les communications hertziennes entre équipements d'avionique, les réseaux électriques intelligents et l'Internet des objets (IoT), rendus possibles par les activités de l'UIT, contribuent à garantir des services d'énergie fiables et modernes, à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire la consommation d'énergie.  Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables  Plus de la moitié de la population mondiale vivant déjà dans des environnements urbains, les TIC seront essentielles pour offrir des solutions innovantes qui permettent de gérer les villes plus efficacement et plus globalement, grâce à des applications comme les bâtiments intelligents, la gestion rationnelle des ressources en eau, les systèmes de transport intelligents, en réalisant de nouveaux gains d'efficacité sur le plan de la consommation d'énergie et de la gestion des déchets.  Il est vital de mettre à profit les capacités des TIC pour rendre les villes plus "vertes", afin d'assurer non seulement le bien-être des citadins, mais aussi la durabilité de notre planète.  L'UIT contribue à la réalisation des cibles 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6 et 11.b de l'ODD 11:  L'UIT contribue à la réalisation de cet objectif en mettant au point et en proposant des programmes de formation sur les villes intelligentes et durables. L'UIT oeuvre en faveur de systèmes de transport accessibles pour tous et accorde une attention particulière aux personnes handicapées, en contribuant à l'accessibilité des TIC dans les systèmes de transport en commun, notamment à la passation de marchés publics pour des TIC accessibles dans les systèmes de transport en commun. L'UIT agit en faveur de la protection des systèmes TIC qui conditionnent les infrastructures et les services essentiels (y compris les transports) afin d'éviter et de prévenir l'interruption des services et d'assurer la continuité des activités.  L'UIT s'emploie à atteindre de la cible 11.6 par l'intermédiaire des travaux menés sur la société intelligente, travaux consistant à promouvoir et étudier les bonnes pratiques qui favorisent et permettent le déploiement et l'utilisation de dispositifs intelligents, y compris les dispositifs mobiles, qui peuvent contribuer à garantir la protection des biens et des personnes, à assurer une gestion intelligente du trafic des véhicules à moteur, à économiser de l'électricité, à mesurer les effets de la pollution de l'environnement, à améliorer les rendements agricoles, à gérer les soins de santé et l'éducation, à gérer et contrôler les réserves d'eau potable et à résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales, etc.  L'UIT travaille dans le sens des cibles 11.5 et 11.b en mettant en oeuvre des plans nationaux pour les télécommunications d'urgence qui aideront les pays à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience en cas de catastrophe, et en mettant en place des systèmes d'alerte rapide pour atténuer les effets des changements climatiques.  Les normes de l'UIT qui prennent en charge l'Internet des objets aideront les pays développés et les pays en développement à transformer l'infrastructure des villes et à bénéficier de l'efficacité des bâtiments et systèmes de transport intelligents. Contribuant à la réalisation de la cible 11.2, l'UIT participe à plusieurs projets de villes intelligentes (par exemple à Wuxi, Manizales, Dubaï, Singapour, Santiago de Chile, Montevideo et Rimini) pour mesurer l'intelligence et la durabilité des villes participantes. Il est aussi prévu que les projets pilote apportent des contributions au perfectionnement de ces IFP.  L'UIT étudie l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées, et dans le sens de la cible 11.2, a élaboré une Recommandation qui explique comment concevoir des systèmes audio de navigation dans un réseau qui soient inclusifs et répondent aux besoins des personnes malvoyantes.  Responsable de la sécurité de l'IoT, et pour contribuer à la cible 11.2, l'UIT a élaboré une Recommandation sur une procédure de chiffrement simple pour les environnements de l'Internet des objets (IoT).  Pour soutenir la réalisation de la cible 11.2, l'UIT a émis un certain nombre de Recommandations sur l'Internet des objets (IoT), les réseaux de capteurs ubiquitaires, le web des objets fondé sur l'IoT, les indicateurs fondamentaux de performance pour les villes intelligentes et durables, entre autres, donnant ainsi des orientations générales aux villes et fournissant des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) aux villes intelligentes et durables pour aider les villes à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que dans le domaine de l'infrastructure et des services pour les villes intelligentes et durables.  L'UIT, dans le sens de la cible 11.3, a collaboré avec la CEE-ONU pour élaborer une définition reconnue à l'échelle internationale des villes intelligentes et durables (SSC). Une liste détaillée d'indicateurs fondamentaux de performance (IFP) a été établie pour les villes souhaitant se transformer en SSC.  L'UIT étudie les télécommunications utilisées pour les secours en cas de catastrophe/l'alerte avancée, la résilience et le rétablissement des réseaux, et dans le sens de la cible 11.5, a élaboré une Recommandation énonçant des exigences pour le service de confirmation de sécurité et de messages radiodiffusés pour les secours en cas de catastrophe, permettant aux organismes publics de mettre en oeuvre leur plan de continuité des activités et d'aider, le mieux possible, à protéger la vie et les biens des personnes en cas de catastrophe.  L'UIT, contribuant à la réalisation de la cible 11.5, étudie les moyens appropriés d'améliorer la résilience des réseaux et d'assurer le rétablissement des réseaux en cas de catastrophe.  Dans le sens de la cible 11.5, le protocole d'alerte commun (CAP) a été normalisé sous forme d'un format simple mais général pour échanger, sur tout type de réseau, des alertes d'urgence pour tous les risques et des alertes destinées au public.  L'UIT, au service de la cible 11.b, met au point des Recommandations visant à réduire l'incidence écologique des TIC et à utiliser l'Internet des objets en faveur de la croissance durable des communautés. Dans le domaine des communications d'urgence, un certain nombre de Recommandations ont été élaborées concernant des plans de priorité des appels, qui garantissent que les secouristes peuvent obtenir des lignes de communication lorsqu'ils en ont besoin, en utilisant des réseaux de communication traditionnels ou de prochaine génération. La nécessité d'établir un rang de priorité des communications en situation d'urgence a pour corollaire la capacité de donner l'alerte aux utilisateurs. L'existence de normes est déterminante pour faire en sorte que des messages d'alerte précoce parviennent rapidement et sans erreur à leurs destinataires, quel que soit le moyen par lequel ceux-ci peuvent être joints.  L'exploitation des systèmes ITS, du système GNSS, des radars, et l'utilisation de l'Internet des objets pour les transports routiers, aériens et maritimes sont possibles grâce aux activités de l'UIT-R sur la réglementation et la normalisation du spectre. Les services d'exploration de la Terre par satellite, la radiodiffusion sonore et télévisuelle, rendus possibles par l'UIT, contribuent à la protection du patrimoine culturel et naturel de la planète.  En gérant les ressources du spectre et en élaborant des normes et des bonnes pratiques relatives aux radiocommunications, l'UIT contribue à garantir des prévisions météorologiques plus fiables, à la surveillance des changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à la protection du public et aux secours en cas de catastrophes ainsi qu'aux opérations de recherche et de sauvetage, améliorant ainsi la résistance aux catastrophes et réduisant les pertes qui en découlent.  Objectif 12: Etablir des modes de consommation et de production durables  Les TIC et la consommation et la production responsables sont liées de deux façons: une dématérialisation et une virtualisation accrues ainsi que des applications TIC innovantes permettant une production et une consommation durables. L'informatique en nuage, les réseaux électriques intelligents, les systèmes de compteurs intelligents et une consommation d'énergie réduite des TIC ont une incidence positive sur la réduction de notre consommation. Toutefois, les TIC elles-mêmes consomment de l'énergie. En conséquence, des politiques sont nécessaires pour garantir que les effets négatifs des TIC, comme les déchets électroniques, soient réduits au minimum. L'UIT s'engage à faire face au problème des déchets électroniques en élaborant des stratégies et politiques mondiales visant à réduire les effets néfastes sur l'environnement de ces déchets. L'UIT élabore des rapports, des kits pratiques et du matériel didactique pour sensibiliser aux déchets électroniques au sein de ses Etats Membres, des Membres de Secteur et des établissements universitaires. Elle apporte aussi une assistance directe à la planification et à la mise en oeuvre de techniques de gestion des déchets électroniques.  L'UIT contribue à la réalisation des cibles 12.2, 12.3, 12.4 et 12.5 de l'ODD 12:  L'UIT a reçu pour mandat "d'aider les pays en développement à entreprendre une évaluation appropriée de la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques, ainsi que des projets pilotes, en vue d'instaurer une gestion écologiquement rationnelle de ces déchets, en procédant à la collecte, au démantèlement, à la remise en état et au recyclage des équipements mis au rebut". A cette fin, l'UIT élabore des lignes directrices sur les déchets électroniques pour aider les pays à recenser les bonnes pratiques. Elle mène aussi un projet de gestion des déchets électroniques et a récemment lancé un nouveau partenariat pour améliorer les statistiques mondiales en matière de déchets électroniques. Des études de cas de pays sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se sont poursuivies dans le cadre plus large des TIC et de l'environnement, pour analyser des stratégies visant à mettre au point une méthode responsable de traitement des déchets électroniques.  L'UIT soutient des solutions TIC novatrices dans le domaine des déchets électroniques et élabore des normes TIC écologiques pour réduire leur incidence négative. Des études sur l'économie circulaire, y compris les déchets électroniques, dans le sens de la cible 12.4, traitent du cycle de vie et des méthodes de recyclage des métaux rares pour les équipements TIC en vue de limiter au minimum l'incidence sur l'environnement et la santé des déchets électroniques, de la façon d'utiliser les TIC pour aider les pays et le secteur des TIC à s'adapter aux effets des problèmes environnementaux, y compris au changement climatique, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Les besoins sont identifiés en vue de pratiques écologiques plus cohérentes et normalisées dans le secteur des TIC (par exemple étiquetage), y compris l'évaluation de l'impact sur la durabilité des TIC, l'économie circulaire, la gestion écologique des déchets électroniques, l'efficacité énergétique et les changements climatiques pour atteindre les Objectifs de développement durable (y compris les Accords de Paris, le Programme Connect 2020, les ODD, etc.). Plusieurs Recommandations ont été élaborées pour contribuer à traiter les procédures en matière de déchets électroniques pour le recyclage des métaux rares et la gestion du cycle de vie des biens TIC ainsi que d'adaptateurs de puissance universels externes et de solutions de batteries écologiques en vue de prolonger le cycle de vie et d'éviter la multiplication des dispositifs pour réduire la demande de matières premières, limiter la quantité de déchets électroniques et augmenter les possibilités d'utilisation. Le Portail mondial de l'UIT sur les déchets électroniques comprend des ressources externes dans le domaine des déchets électroniques, y compris les déchets municipaux, dans le but d'autonomiser les capacités institutionnelles et gouvernementales.  L'UIT, dans son soutien à la cible 12.4, étudie la lutte contre les produits de contrefaçon et contre le vol de dispositifs mobiles et de dispositifs de télécommunication/TIC. Les travaux techniques de l'UIT visant à lutter contre la contrefaçon de produits TIC ont continué de s'intensifier, puisque de nouvelles normes sont en cours d'élaboration, dans le cadre des études menées actuellement sur l'ampleur et la dynamique du phénomène de la contrefaçon.  En fournissant des bandes de fréquences harmonisées au niveau mondial ainsi que des normes et en soutenant leur adoption, l'UIT permet le développement des services mobiles et de l'IoT, contribuant ainsi à réduire la production de déchets dans la production, la distribution et la consommation.  Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité  Les TIC peuvent jouer un rôle considérable dans la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et dans la prévention de l'appauvrissement de la biodiversité – en particulier par le contrôle et l'établissement de rapports, qui renforcent la responsabilité. L'observation par satellite fournit des données récentes et exactes à l'échelle de la planète, tandis que les capteurs locaux peuvent apporter des mises à jour locales en temps réel. Les mégadonnées peuvent être utilisées pour analyser les tendances à court et long terme dans les domaines de la biodiversité, de la pollution, des régimes climatiques et de l'évolution des écosystèmes et pour planifier les activités d'atténuation.  L'UIT contribue à la réalisation des cibles 15.1, 15.2, 15.3 et 15.4 de l'ODD 15:  Les bandes de fréquence et les normes fournies et soutenues par l'UIT pour les systèmes d'observation de la Terre sont essentielles pour assurer la surveillance, la préservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes et de la biodiversité terrestres, y compris les forêts, les montagnes, les terres et les sols.  Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser  Les TIC sont essentielles pour réaliser l'ensemble des ODD, car elles sont non seulement un moyen d'intégrer et d'accélérer la mise en place des trois piliers du développement durable – croissance économique, inclusion sociale et préservation de l'environnement – mais aussi un moyen efficace et innovant de mise en oeuvre dans le monde interconnecté d'aujourd'hui.  Pour renforcer de façon spécifique les moyens de mise en oeuvre, les TIC ont un rôle essentiel à jour par: le renforcement de la coopération et de la coordination internationales, la promotion des transferts de technologie, le renforcement des capacités, la création de partenariats multi‑parties prenantes et la réalisation et l'amélioration du contrôle et de la responsabilité en matière de données.  L'UIT contribue à la réalisation des cibles 17.3, 17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.11, 17.16 et 17.19 de l'ODD 17:  – En élaborant et en diffusant des bonnes pratiques sur l'utilisation des radiocommunications et en organisant des séminaires et des ateliers, l'UIT contribue à améliorer l'utilisation de technologies de base, en particulier des technologies de l'information et de la communication.  – Par le biais de partenariats avec différentes parties prenantes issues de l'écosystème des TIC, l'UIT contribue à la mobilisation des ressources, en espèces et en nature, afin de mettre en oeuvre, à l'échelle nationale et régionale, des activités, des projets et des mesures concernant les TIC dans les pays en développement, notamment en élaborant des stratégies ainsi que des outils et services connexes (bases de données, offres de parrainage, sites web spécialisés, notes de synthèse, véhicules publicitaires, etc.).  – L'UIT contribue au renforcement de l'écosystème mondial de l'innovation en matière de TIC dans le cadre d'activités comme le partage de compétences techniques et la mise au point de plans TIC nationaux pour le large bande (par exemple Forum SMSI, ITU Telecom, Commission Le large bande pour le développement durable UIT/UNESCO) et en participant à la création de projets d'implantation locale qui se fondent sur de nouveaux partenariats locaux et internationaux.  – L'UIT oeuvre à perfectionner les moyens de mise en oeuvre et à améliorer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation en renforçant la coopération internationale et le partage de compétences spécialisées sur des sujets essentiels concernant les TIC, dans le cadre des activités de ses commissions d'études spécialisées.  – L'UIT fournit un cadre neutre pour la coopération internationale en vue de l'élaboration d'une stratégie coordonnée et harmonisée pour accélérer la transformation de la société de l'information.  – L'UIT contribue à la supervision des activités menées au titre de la cible 17.6 en recueillant et diffusant des données sur l'accès à l'Internet et sur l'utilisation de l'Internet, en particulier sur l'accès au large bande fixe, ce qui est une exigence essentielle pour renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation.  – L'UIT oeuvre en faveur de la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle pour parvenir à un programme de conformité et d'interopérabilité (C&I) commun et harmonisé à l'échelle internationale et régionale. Le partage et l'utilisation rationnelle des infrastructures C&I – laboratoires, organismes d'accréditation, pratiques en matière de réglementation, etc. – rendent possible l'harmonisation des prescriptions techniques et facilitent le transit des biens et des services liés aux TIC, stimulant ainsi le commerce et le développement régional.  – L'UIT contribue au déploiement de technologies large bande et d'infrastructures de réseau pour la fourniture de multiples services et applications de télécommunication et le passage aux réseaux de prochaine génération (NGN) tout IP hertziens et filaires en mettant en oeuvre la radiodiffusion numérique, ce qui ouvre des perspectives pour la diffusion de solutions respectueuses de l'environnement.  – L'UIT contribue à la supervision des activités menées au titre de la cible 17.8 en recueillant et diffusant un certain nombre d'indicateurs sur les TIC pertinents qui rendent possible le renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation dans les pays les moins avancés, ainsi que sur l'accès à l'Internet large bande et son utilisation, sur la largeur de bande Internet internationale et sur les prix de l'Internet large bande. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.  – A l'occasion du Colloque mondial des régulateurs et du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), l'UIT rassemble des parties prenantes de premier plan qui débattront de la coopération internationale dans le secteur des TIC.  – L'UIT encourage l'élaboration de politiques cohérentes sur la réglementation des TIC, notamment en mettant en place un cadre réglementaire harmonisé à l'intérieur d'une même région et dans toutes les régions et en nouant un dialogue plus large entre toutes les parties prenantes.  – L'UIT contribue au renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable en travaillant avec les gouvernements, pour ce qui est de l'élaboration des politiques et de la définition de cadres institutionnels pour le secteur des TIC, ainsi qu'avec le secteur privé dans le cadre de partenariats tels que la Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement durable", pour poser les bases des économies numériques modernes.  – L'UIT encourage et favorise la conclusion de partenariats public-privé et avec la société civile efficaces mettant à contribution différentes parties prenantes afin de donner aux filles, aux femmes, aux jeunes, aux enfants, aux populations indigènes et aux personnes handicapées les moyens de leur autonomie.  – Conformément à la Résolution A/70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui appelle à un alignement du processus du SMSI sur les ODD, l'UIT continue de coordonner le Tableau de correspondance SMSI-ODD élaboré en 2015 par toutes les institutions des Nations Unies (jouant le rôle de facilitateur/cofacilitateur des grandes orientations du SMSI), montrant le lien entre 18 grandes orientations du SMSI et 17 ODD et donnant une justification pour chaque lien établi. Dans le but de mettre en évidence la justification des liens proposés, depuis 2017 le Tableau de correspondances SMSI-ODD est accompagné d'une carte thermique spéciale qui se réfère à de nombreux projets ICT4SDG mis en oeuvre dans le monde entier et faisant l'objet de rapports de toutes les parties prenantes par le biais du processus d'inventaire du SMSI.  – Par sa présence régionale, l'UIT continue de mettre en oeuvre des activités aux niveaux régional et national qui contribuent à la réalisation du Programme d'action 2030 pour le développement durable, tout en se coordonnant avec les organisations/mécanismes régionaux pertinents (y compris les organisations régionales de TIC/télécommunications, les Commissions régionales des Nations Unies, les groupes des Nations Unies pour le développement régional, les institutions des Nations Unies, etc.), recherchant des partenariats pour la mise en oeuvre de projets ICT4SDG interinstitutions et multi-parties prenantes, renforçant la réalisation de mesures ICT4SDG via l'initiative Unité d'action des Nations Unies, plaidant pour la prise en considération des TIC lors de la programmation des PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour le développement) et faisant progresser l'alignement des processus du SMSI et des ODD comme demandé par la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies.  – Par la commémoration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information qui a lieu le 17 mai de chaque année, l'UIT sensibilise le monde aux changements sociétaux entrainés par l'Internet et les nouvelles technologies et encourage à se concentrer sur les efforts mondiaux, régionaux et nationaux de réduction des fractures numériques.  – L'UIT joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour renforcer la capacité des pays en développement de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des normes sur les TIC, en s'appuyant à cette fin sur l'instrument que constitue le programme de l'UIT pour la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG) (cible 17.6 des ODD).  – L'UIT continue de prendre l'initiative en instaurant une coopération entre les nombreux organismes s'occupant de normalisation des TIC et continue d'établir de nouveaux partenariats dans les nouveaux domaines des TIC comme l'intelligence artificielle, les déchets électroniques et l'inclusion financière numérique pour accélérer le progrès vers l'accès universel (cible 17.6).  – L'UIT continue de participer à de nombreuses activités de normalisation menées en collaboration avec d'autres organisations de normalisation, comme la Collaboration pour la normalisation mondiale (GSC), le Mémorandum d'accord UIT-ETSI confirmé dans les domaines des normes TIC écologiques, avec d'autres organismes actifs dans le domaine environnemental, dans le domaine des câbles sous-marins de communication équipés de capteurs de surveillance du climat et des dangers, de la Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes ITS, dans le domaine des soins de santé (cible 17.6).  – Un certain nombre d'ateliers organisés au sein de l'UIT et en collaboration avec d'autres organisations dans le champ plus large des ODD et dans le domaine du présent document contribuent à la collaboration et à la coopération et aident à établir de nouveaux partenariats au sens de la cible 17.6 des ODD. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_